

# *Commune d'Yffiniac*

## **Plan Communal de Sauvegarde**

**(PCS)**



---

*Version Publique*

---



# Sommaire

***PARTIE I : DICRIM – Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs*** (en Mairie et sur le site Internet de la ville)

## **PARTIE II : Plan Communal de Sauvegarde - Version Publique**

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde – *Pages 1 et 2*

### **I. L’État des lieux** – *Page 3*

1. Identification des aléas potentiels – *Pages 4 et 5*
2. Inventaire des enjeux de la commune – *Pages 6 et 7*
3. Recensement des moyens disponibles – *Pages 8 et 9*

### **II. L’organisation de la gestion de crise** – *Page 10*

1. L’organisation communale de crise – *Pages 11 à 13*
2. La diffusion de l’alerte – *Pages 14 et 15*
3. Les fiches « missions » – *Page 16*
4. Les fiches « actions » – *Page 17*

### **III. Les outils de la cellule de crise** – *Page 18*

1. Les fiches « moyens » – *Page 19*
2. Les fiches « support » – *Page 20*
3. Les fiches « aléas » – *Page 21*
4. La cartographie des risques et enjeux – *Pages 22 à 24*

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Présentation

→ **Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)** regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il doit avant tout être un dispositif opérationnel visant à préparer la gestion d'une crise.

Le but est donc de prévoir et d'organiser les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement face aux risques majeurs, en lien avec la responsabilité des **Maires** d'assurer la sûreté et la sécurité publique sur leur commune.

On entend par **Risque Majeur** : la possibilité de survenance d'un aléa naturel ou technologique pouvant mettre en jeu un nombre important de personnes ou occasionner des dommages importants aux biens ou à l'environnement.

*(Voir le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs -DICRIM- de la commune pour plus de détails)*



# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Présentation

→ Le **P.C.S. est obligatoire** dans les communes dotées d'un *Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)* ou comprises dans le champ d'application d'un *Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)*, deux autres dispositifs visant à prévenir les risques sur un territoire exposé à un aléa particulier (Inondations, Mouvements de terrain, activité industrielle ... ).

Il est de toute façon fortement conseillé dans toutes les communes, car chacune peut être confrontée à un événement majeur.

Il s'inscrit dans la doctrine plus globale de planification des secours dite *Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (O.R.S.E.C.)* mis en œuvre sous l'autorité du préfet à l'échelle du Département.

→ **Dans une optique de mutualisation des moyens**, afin de mieux préparer le territoire à faire face aux crises, les communes de l'agglomération de Saint-Brieuc ont d'adopté une organisation intercommunale, prenant la forme d'un **Plan Inter-Communal de Sauvegarde (P.I.C.S)**

Il organise la préparation à la gestion de crise à l'échelle de l'agglomération, mais est toujours décliné commune par commune, les Maires restant responsables de la sécurité sur leur territoire communal.

→ **Cette version publique du PCS** a été élaborée pour être mise à disposition des habitants souhaitant en savoir plus sur ce dispositif et sur la façon dont il est mené dans leur commune.

Cependant, la version « officielle » étant d'une part assez dense, et contenant d'autre part beaucoup **d'informations confidentielles**, le présent document a été réduit à une vingtaine de pages, retravaillées pour être représentatives de l'ensemble du PCS et permettant d'avoir une idée générale de sa structure et de son fonctionnement.

# 1

## État des lieux

*La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde va passer en 1<sup>er</sup> lieu par la collecte d'un certain nombre d'informations sur les aléas technologiques ou naturels, leur localisation, les moyens disponibles pour y faire face, les enjeux importants et vulnérabilités de la commune, etc.*

*Cet inventaire est nécessaire afin d'identifier les situations à risques qui peuvent survenir et d'anticiper sur les actions à mettre en œuvre pour leur faire face.*

*Il peut également permettre de mettre en lumière des manques à combler en termes d'organisation, d'informations disponibles, de matériel, etc.*

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Identification des aléas potentiels

→ La 1<sup>ère</sup> étape consiste à identifier les aléas naturels, technologiques ou autres qui peuvent potentiellement créer un risque sur le territoire de la commune.

On s'appuie pour cela sur les informations disponibles au niveau de la commune (archives, service spécifique éventuel, élu référent, etc.), de l'agglomération, de la Préfecture de département (qui édite le *Dossier Départemental sur les Risques Majeurs*, identifiant les risques au niveau des différentes communes), ou encore d'autres partenaires publics (Pompiers, etc.) ou privés (bureaux d'études spécialisés, etc.).

On va ainsi pouvoir identifier les différents aléas qui nous concernent parmi les suivants :

### Aléas Naturels

#### ***Inondations -***

Par débordement de cours d'eau, par ruissellement, par remontée de nappe

#### ***Aléas littoraux -***

Submersions marines, érosion et recul du trait de côte

#### ***Mouvements de terrain -***

Chutes pierres, de blocs ou éboulements, glissements de terrain, coulées boueuses, effondrements de cavités souterraines, mouvements de retrait-gonflement des argiles, etc.

#### ***Feux de forêt -***

Dans les landes ou espaces boisés

#### ***Aléas météorologiques -***

Fortes pluies, vents violents, chutes de neige exceptionnelles, tempêtes, etc.

#### ***Séismes***

#### ***Avalanches***

#### ***Volcanisme***

#### ***Tsunamis***

### Aléas Technologiques (au sens large, c'est-à-dire liés à des activités humaines)

#### ***Industriel -***

Usines classées SEVESO ou non, entrepôts de stockage de matières dangereuses, etc.

#### ***Nucléaire -***

Centrales, centres de recherche spécialisés, etc.

#### ***Barrages -***

Ouvrages hydro-électriques, retenues d'eau, éventuellement digues, etc.

#### ***Transport de Matières Dangereuses -***

Transport de matières explosives, toxiques, corrosives, radioactives, pathogènes, etc., par voie routière, ferroviaire, maritime ou par conduites forcées

#### **+ Aléas Miniers (classés à part, notamment du fait d'une réglementation spécifique, le Code minier)**

Galeries souterraines, dépôts de matériaux en surface, etc.

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Identification des aléas potentiels

### + Autres éventuels

D'autres types d'aléas qui ne font pas partie du PCS « de base » peuvent également être pris en compte, afin d'être prêt face à tout type de situation à risque :

- Accidents « courants » : Accidents de la route, incendies de bâtiments, etc.
- Accident exceptionnels : Catastrophe ferroviaire, crash aérien, etc.
- Risques sanitaires : Épidémie, pollution du réseau de distribution d'eau, exposition à l'amiante ou au Radon (gaz radioactif), etc.
- Risques climatiques : Périodes de canicule ou de grand froid, sécheresses
- Risques terroristes : Attentat, prise d'otage, etc.

→ Une fois les aléas identifiés, il faut ensuite les évaluer en précisant lorsque c'est possible leurs caractéristiques. On va par exemple chercher à connaître :

- La localisation des phénomènes prévisibles : zones inondables, zones de danger en cas d'accident pour le risque industriel, etc.
- Leur cinétique (= la durée et la vitesse d'évolution), par exemple : délai d'arrivée de l'onde de submersion pour le risque rupture de barrage, vitesses de montée des eaux pour les différents types d'inondations, etc.
- Leur intensité, décrite par exemple par des hauteurs et vitesses d'eau pour le risque inondation, des volumes de matériaux instables pour les glissements de terrain, la vitesse maximale de vent historiquement connue pour les tempêtes, etc.
- Leur périodicité : périodes de retour des crues, fréquence constatée sur les 150 dernières années des séismes, etc.

→ On va également chercher à identifier les éléments éventuels qui existeraient déjà pour faire face aux différents aléas, comme :

- Des ouvrages offrant une protection physique : filets contre les chutes de blocs, digues face aux submersions marines, etc.
- Des systèmes de prévision, comme des instruments de suivi du débit des cours d'eau, ou des appareils de mesure des déplacements du sol pour les glissements de terrain.
- Des dispositifs d'alerte spécifiques, comme les cornes de brume de certains barrages, et les sirènes des sites industriels à hauts risques.
- Des réglementations particulières au niveau de l'urbanisme, des précautions obligatoires à prendre, des normes à appliquer, etc.

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Inventaire des enjeux de la commune

→ Après avoir caractérisé les aléas, il faut identifier les différents enjeux du territoire, c'est-à-dire les personnes, les biens ou les composantes de l'environnement susceptibles d'être exposés à ces aléas.

Ceci permet de préciser le risque, dans la mesure où un aléa qui ne concernerait aucun enjeu ne présenterait en fait qu'un risque très réduit.

On va alors recenser les éléments suivants :

Catégories	Enjeux
<p><i>Enjeux humains -</i></p> <p>Ceci doit permettre de fournir une réponse adaptée en fonction du type de population (par exemple, les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir être évacuées de façon adaptée) et du nombre de personnes concernées.</p>	Répartition de la population par secteur (nombre d'habitants approximatif par quartier, hameau, secteur de vote, etc.)
	Sites sensibles comme les crèches, les campings, les foyers logements, les hôpitaux, etc.
	Personnes sensibles / fragiles (âgées, handicapées, etc.)
	Recensement des lieux et dates où s'effectuent des rassemblements importants de personnes à une période précise de l'année (pèlerinages, festivals, etc.)
<p><i>Enjeux stratégiques de crise -</i></p> <p>Il s'agit d'identifier les infrastructures indispensables à la gestion de la crise à la fois pour la Commune mais pour l'ensemble des intervenants dans les opérations de secours et sauvegarde.</p>	<b>Réseaux divers</b> (Eau, assainissement, gaz, électricité, téléphonie, radio, etc.)
	<b>Postes de commandement</b> (Lieux importants pour la gestion de la crise, qui réunissent Pompiers, SAMU, Forces de l'ordre, Services de la commune, etc.)
	<b>Centres para-médicaux</b> (Médecins, infirmiers, pharmacies, centres ambulanciers, etc.)
	<b>Centres de secours</b> (Casernes des pompiers, lieux de stockage d'associations humanitaires, etc.)
<p><i>Enjeux stratégiques pour le fonctionnement de la commune -</i></p> <p>Identifier les zones de blocage potentielles, les possibilités de desserte par transport en commun, les déviations existantes...</p>	Axes de circulation majeurs : routes, voies ferrées
	Ouvrages d'art majeurs et structurants
<p><i>Enjeux économiques et culturels</i></p>	Gares, aéroports
	Établissements commerciaux et industriels
	Exploitations agricoles
	Établissements de service
	Patrimoine culturel

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Inventaire des enjeux de la commune

<i>Enjeux environnementaux -</i>  Zones naturelles d'un intérêt particulier pouvant être impactées directement par l'événement, ou sites dont l'événement peut provoquer par effet domino une atteinte à l'environnement.	Zones naturelles sensibles ou classées
	Zones de captage d'eau
	Zones de stockage / traitement de déchets
	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE : usines, exploitations agricoles, carrières, etc.)
<i>Autres enjeux communaux -</i>  Enjeux appartenant ou gérés par la commune non cités dans les catégories précédentes	Autres bâtiments importants pour lesquels le maire est directement responsable de la sécurité des occupants des lieux
	Enjeux dont la remise en état en cas de dommages est directement à la charge de la commune

→ Une fois les enjeux identifiés, on va ensuite pouvoir les hiérarchiser, en prenant notamment en compte :

- Leur niveau de priorité : les enjeux humains passent évidemment avant le reste, et les autres doivent être priorisés en fonction des situations.
- Leur exposition aux différents aléas identifiés précédemment, notamment pour les enjeux situés dans une zone à risque connue. Une représentation cartographique est généralement le meilleur moyen de mettre en évidence les enjeux à risques.
- Leur vulnérabilité face aux différents aléas, c'est-à-dire le niveau d'effets, de dommages qu'ils pourraient subir en cas de réalisation du risque.  
Celle-ci peut être liée à la nature de l'enjeu (une école maternelle ou un hôpital seront des enjeux vulnérables du fait du manque d'autonomie des personnes exposées) mais dépend aussi généralement de l'aléa considéré (les habitants d'une maison plain-pied seront par exemple plus vulnérables en cas d'inondation que ceux d'une habitation à étages).

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Recensement des moyens disponibles

→ Enfin, troisième étape de l'état des lieux de notre commune, le recensement des moyens humains et matériels qui pourront être utiles le moment venu.

Ce recensement est nécessaire afin de pouvoir réagir rapidement lors d'une crise, et permet également de faire le point sur les éventuels manques et besoins, qui peuvent être palliés par des investissements, ou par l'appui de partenaires extérieurs (associations, convention avec des entreprises, etc.)

On inventorie ainsi les moyens suivants :

Moyens internes à la collectivité	
<i>Moyens humains</i> - Personnes qui sont engagées dans la vie de la collectivité et qui peuvent aider lors de la gestion d'une crise. Dans la mesure du possible, on essaie de faire correspondre par la suite les métiers quotidiens et les compétences des personnes, aux fonctions nécessaires à la gestion de l'événement.	Élus
	Agents des différents services de la Commune
	Réserve communale de sécurité civile si elle existe (groupe de personnes volontaires pour aider les équipes municipales, notamment en cas de crise)
<i>Moyens matériels</i> - Ensemble des moyens de la Commune qui peuvent être utiles à la gestion de crise.	<b>Approvisionnement alimentaire</b> (lieux de stockage des denrées, lieux de confection de repas plus élaborés : cuisine centrale, etc.)
	<b>Hébergement temporaire</b> (Centres aérés, écoles avec internat..., salle des fêtes, salles omnisports, matériel de couchages, produits d'hygiène, etc.)
	<b>Transports</b> (mini-bus, voitures de fonction, etc.)
	<b>Communication</b> (Téléphones fixes et mobiles, radios, etc.)
	<b>Alerte</b> (Sirène, cloche, sonorisation extérieure, porte-voix, système d'appel en masse, panneaux à messages variables, etc.)
	<b>Approvisionnement en carburant</b>
	<b>Logistique lourde</b> (Camion benne, balayeuse, véhicule de voirie, véhicule de déblaiement, cuve, etc.)
	<b>Logistique légère</b> (Pelles, pioches, balais, tronçonneuse, souffleur, nettoyeur haute pression, groupe électrogène, pompe, citerne eau potable, chasubles haute visibilité, harnais de sécurité, casques, barrières, panneaux, feux, etc.)
Moyens externes à la collectivité	
<i>Moyens humains</i> - Il s'agit ici de recenser les acteurs locaux externes à la Collectivité ayant des compétences qui peuvent être mises à disposition de la Commune pour aider à	Professionnels d'entreprises privées de la Commune
	Professionnels de santé de la Commune
	Membres des associations
	Représentants de quartiers

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Recensement des moyens disponibles

la gestion de l'événement.	
<p><i>Moyens matériels -</i></p> <p>En dehors de ses propres moyens, la Commune peut également s'appuyer sur des moyens privés présents sur son territoire.</p> <p>Ces moyens peuvent être réquisitionnés par le Préfet et éventuellement par le Maire en cas d'événement de sécurité civile.</p>	<b>Approvisionnement alimentaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lieux de stockage des denrées : eau, lait pour bébés, conserves, pain, sucre, etc.</li><li>• Lieux de confection de repas plus élaborés : restaurants, cantines, etc.</li></ul>
	<b>Hébergement temporaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lieux prévus pour : établissements religieux, écoles privées avec internat, hôtels, gîtes ruraux, foyers, etc.</li><li>• Lieux pouvant s'adapter : écoles privées, centres sportifs, etc.</li></ul>
	<b>Transports :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Transports collectifs urbains, transports de tourisme, transports d'animaux, transports de marchandises, transports de personnes à mobilité réduite, transports paramédicaux, etc.</li></ul>
	<b>Logistique lourde :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Engins de génie civil ou de travaux publics : pelleteuse, camion benne, élévateur, grue, etc.</li><li>• Engins agricoles : tracteur, remorque, camion-citerne, etc.</li><li>• Engins nautiques : remorqueurs, bateaux de pêche, bateaux pneumatiques, etc.</li></ul>
	<b>Logistique légère :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel de bricolage</li><li>• Matériel de jardinage</li><li>• Matériel outdoor, etc.</li></ul>
	<b>Communication :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens téléphoniques : téléphone satellite, etc.</li><li>• Moyens radios : centre de radio privé, radios portatives, CB, antennes radio, etc.</li></ul>
	<b>Humanitaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vêtements, couvertures, lits picots, matériel de soins, véhicules spécialisés, etc.</li></ul>

# 2

## L'organisation de la gestion de crise

*Une fois les aléas, enjeux et moyens connus, il faut organiser la gestion de crise à partir de ces informations, c'est-à-dire déterminer qui sera responsable de telles ou telles actions, à l'aide de quels moyens, dans quelles situations et sur la base de quelle organisation.*

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## L'organisation communale de crise

→ En cas de crise, la gestion de l'évènement s'organise autour du **Maire**, qui dans le cadre de ses pouvoirs de police est chargé de prévenir les risques sur sa commune, et de les faire cesser par la distribution des secours nécessaires.

On décrit généralement ce rôle sous l'acronyme de **DOS**, pour **Directeur des Opérations de Secours**.

Il est ainsi responsable d'organiser la mise en œuvre sur sa commune des mesures de **sauvegarde**, qui sont mises en œuvre par les services de la commune :

- Informer
- Alerter
- Héberger
- Ravitailler
- Soutenir
- Assister
- etc.

mais aussi des mesures de **secours**, qui sont prises en charge par les services de secours (Pompiers, SAMU, etc.) :

- Évacuer
- Soigner
- Sauver
- etc.

→ Pour l'assister dans la gestion de la crise, le Maire est entouré d'une **Cellule de crise**. Celle-ci est constituée d'un nombre variable de personnes selon la gravité de l'évènement (une douzaine maximum en général), chacune attachée à un ou plusieurs rôles spécifiques parmi ceux listés plus haut.

Au sein de cette cellule de crise, le **Responsable des Actions Communales (RAC)**, un agent de la direction, a la tâche d'assister le Maire dans la prise de décision et de veiller à la mise en œuvre effective des mesures décidées.

La Cellule de crise est en lien direct avec les personnes sur le terrain : agents de la commune, forces de police, secours, associations de bénévoles, , etc.

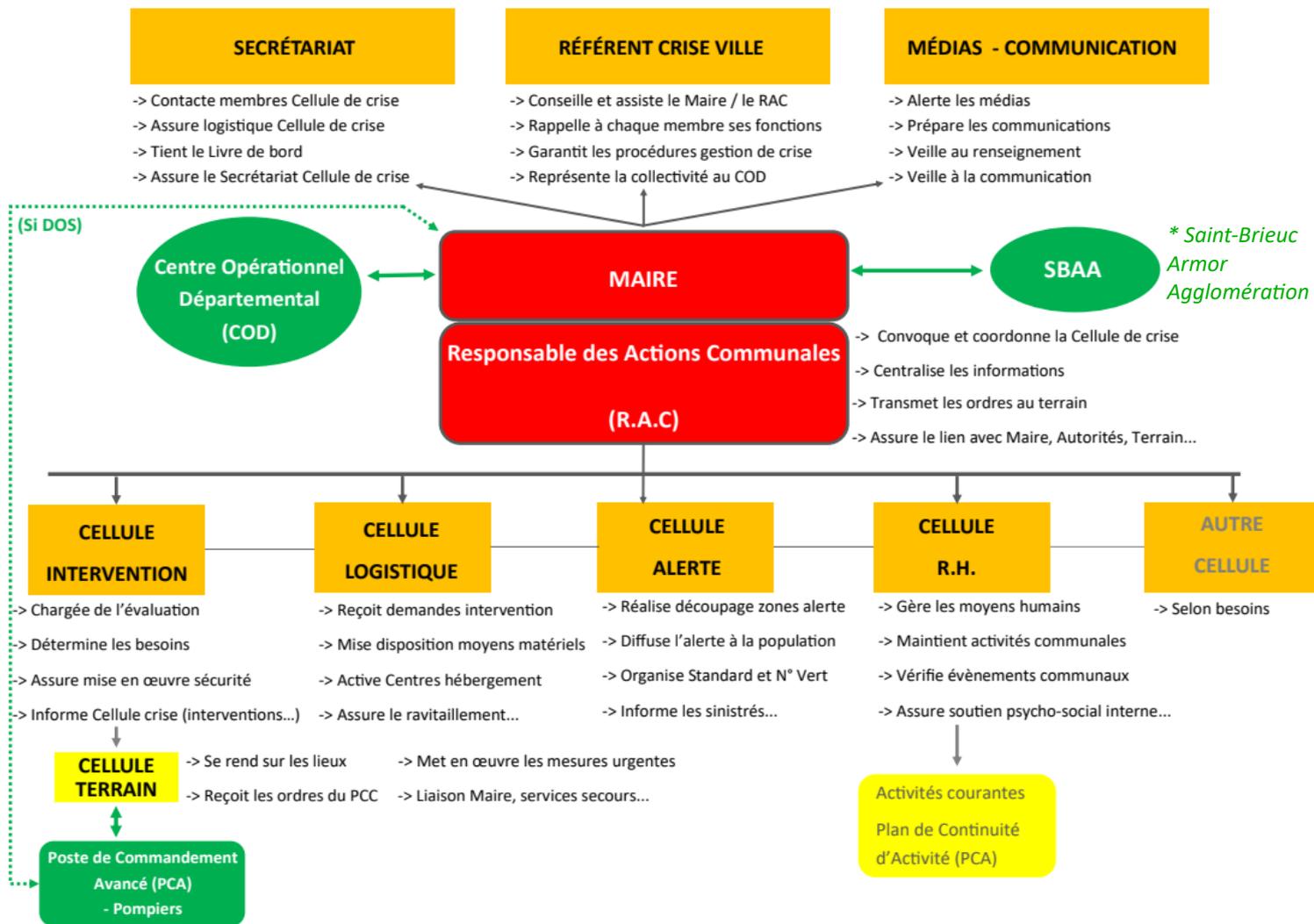
→ Dans le cas d'un évènement concernant plusieurs communes du territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération peut également mettre en place une organisation similaire pour favoriser une gestion intercommunale de la crise.

La Préfecture peut de son côté prendre la main sur la gestion de l'évènement, dans le cas d'une crise exceptionnelle dépassant les capacités de réponse d'une simple commune. Dans ce cas de figure, le Maire délègue son rôle de DOS au Préfet et lui laisse la priorité dans la prise de décision.

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## L'organisation communale de crise

Le schéma suivant récapitule l'organisation de base de la commune lors de la gestion d'une crise :



Selon la situation, certains rôles peuvent ne pas être jugés nécessaires, tout comme plusieurs rôles peuvent être assurés par une seule personne.

→ Afin de garantir une mise en place la plus efficace et rapide possible, tout ce qui peut l'être est défini à l'avance et compilé dans le PCS : les noms des personnes occupant les différents rôles, leurs remplaçants éventuels, les principales actions à mettre en œuvre, le matériel disponible, les numéros de téléphone importants, etc.

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## L'organisation communale de crise

Un système d'astreintes est également mis en place pour limiter le temps de réaction en cas d'un évènement survenant le week-end ou en dehors des horaires d'activité.

→ Pour faciliter la gestion de l'évènement, la cellule de crise se réunit dans le **Poste de Commandement Communal (PCC)**, un lieu prévu à cet effet et équipé de tout le matériel nécessaire : cartes, talkies-walkies, ordinateurs, portables, lignes fixes, etc., et bien évidemment notre PCS.

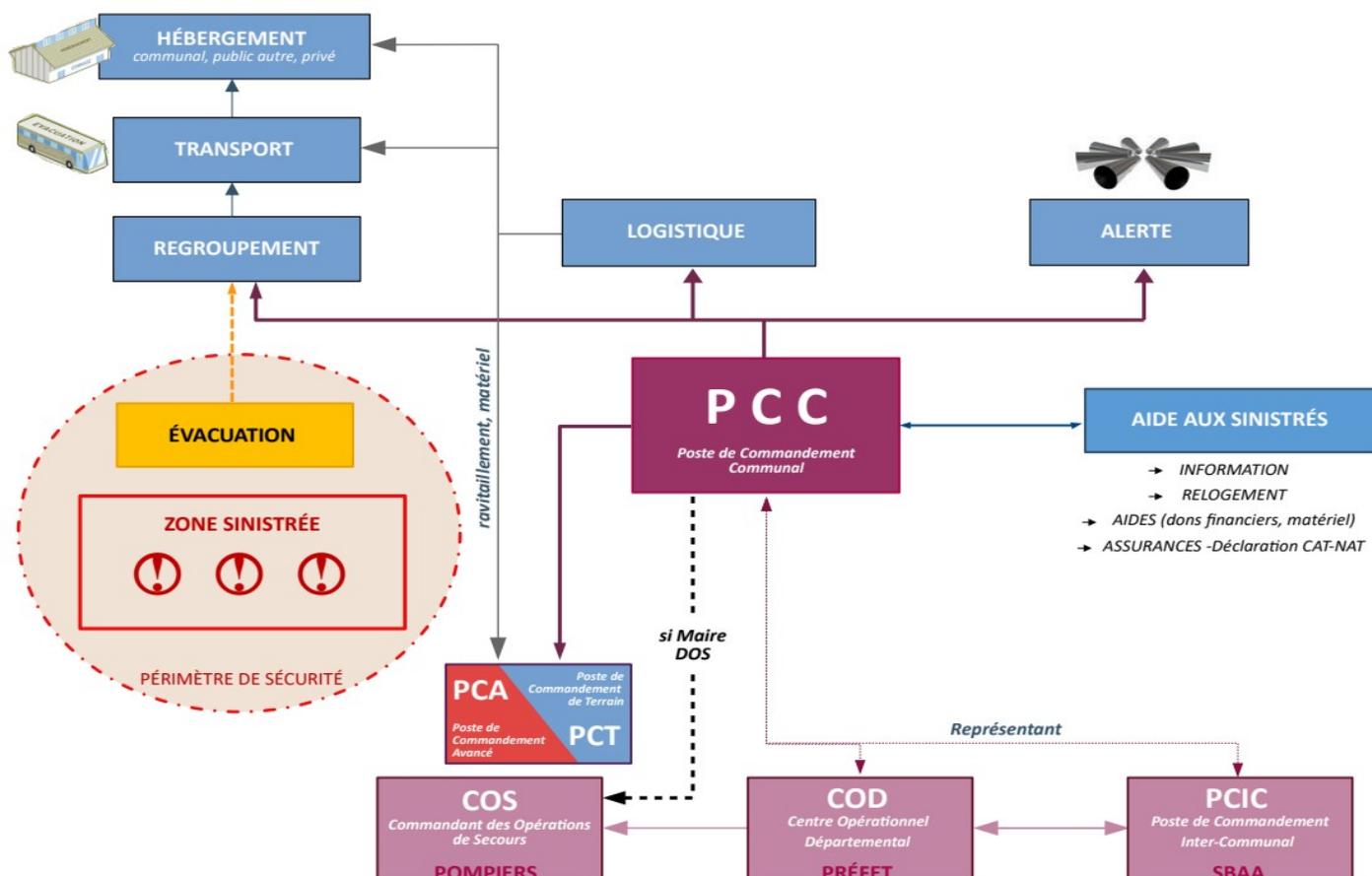
En cas d'évènement impliquant des services ou enjeux de **Saint-Brieuc Armor Agglomération**, l'agglomération active de la même façon son Poste de Commandement Inter-Communal (PCIC).

Si le risque dépasse l'échelle communale, la Préfecture établit toujours sur le même principe un **Centre Opérationnel Départemental (COD)**, afin de coordonner les actions à plus grande échelle.

Enfin, un **Poste de Commandement Terrain (PCT)**, est établi pour faciliter la circulation des informations entre le terrain et la cellule de crise.

Le **Commandant des Opérations de Secours (COS)**, généralement l'officier sapeur-pompier le plus gradé présent, assure l'articulation entre les secours et le DOS.

Le schéma suivant résume la répartition des actions entre ces différents acteurs lors d'une crise :



# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Diffusion de l'alerte

La réussite de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde passant en 1<sup>er</sup> lieu par une diffusion rapide et efficace de l'alerte initiale, celle-ci fait l'objet d'une attention particulière.

→ La 1<sup>ère</sup> étape est la réception et le traitement de l'alerte par les services communaux. Cette alerte peut venir d'agents de la commune, de témoins d'un évènement, d'un système d'alerte automatique, de la Préfecture, des secours, etc.

Pour s'assurer de bien recevoir l'alerte, des canaux de réception par défaut (numéros de fixe, de portable, adresse mail) sont définis entre les services extérieurs et la commune. Une astreinte est encore une fois mise en place pour que la transmission fonctionne en tout moment du jour ou de la semaine.

L'alerte initiale est transmise à la Direction Générale et au Maire de la commune, qui vont alors évaluer rapidement sa fiabilité, sa pertinence et décider de la réaction à adopter.

→ Si la situation le justifie, l'alerte est alors transmise aux différents services de la commune, puis les personnes nommées à ce rôle se chargent d'organiser sa diffusion aux habitants.

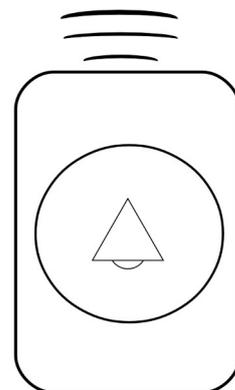
Ils utilisent pour cela tous les moyens disponibles tels que :



*Appels téléphoniques*



*Passage avec un Mégaphone, ou EMA (Ensemble Mobile d'Alerte) monté sur un véhicule*



*Porte-à-porte...*



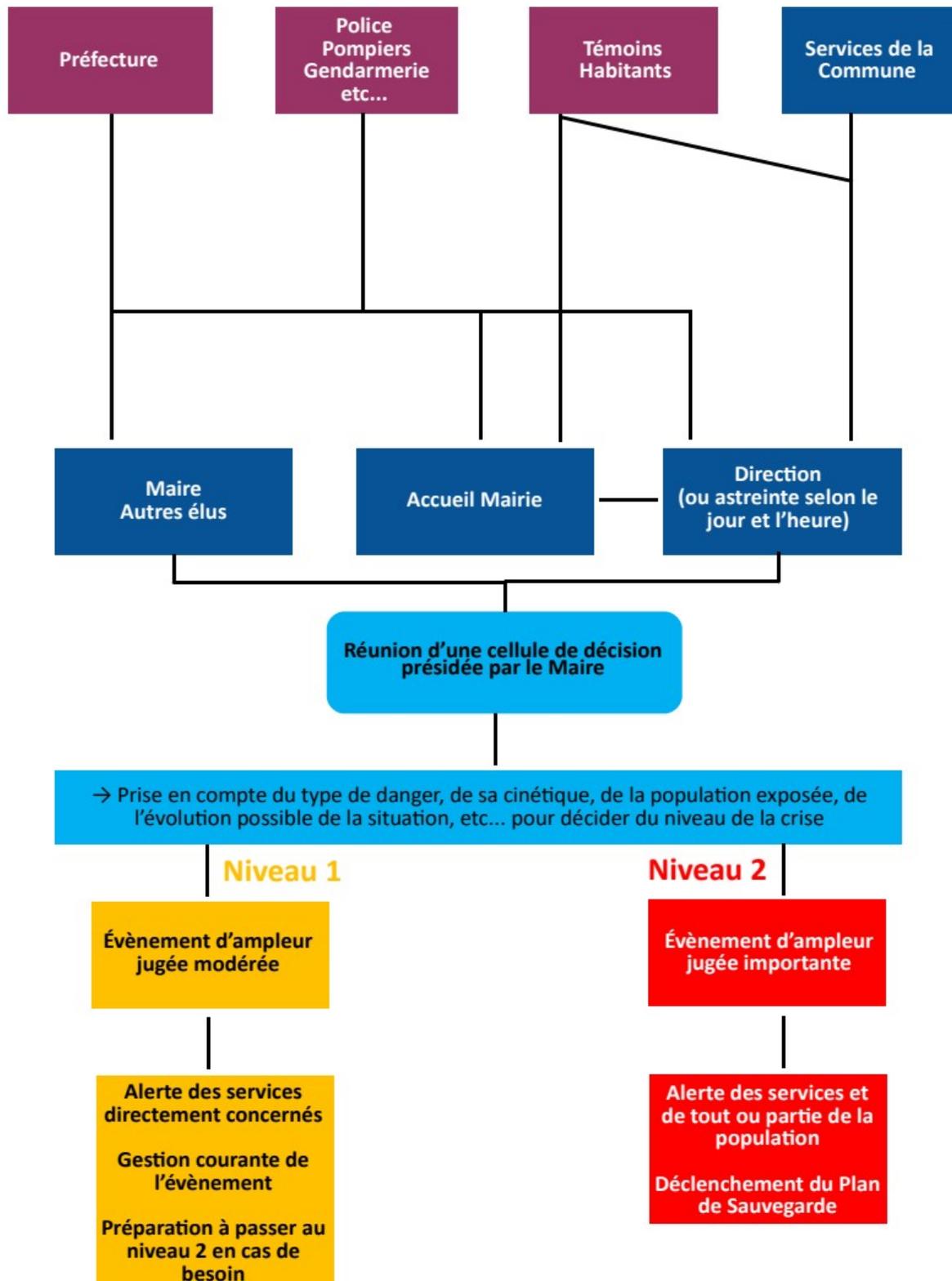
*Moyens d'informations « passifs » : site Internet ou réseaux sociaux de la ville, Médias, Panneaux et affiches en zone de risque, etc.*



# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Diffusion de l'alerte

Le schéma suivant présente l'organisation type mise en place pour assurer la réception et le traitement d'une alerte :



# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Les fiches « missions »

Une fois l'organisation de crise définie et les différents rôles attribués, des fiches « missions » sont constituées pour être ajoutées au PCS.

Elles doivent servir de supports aux différents membres de la cellule de crise, afin de leur rappeler de manière synthétique leur rôle et les actions qu'ils doivent mettre en œuvre, et de leur servir de « repère » dans une situation potentiellement très stressante.

**Le tableau ci-dessous donne un extrait d'une fiche mission, destinée à la personne ayant pour rôle d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité sur le terrain :**

Missions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Évalue les dégâts à partir des observations et informations transmises par les agents envoyés sur les lieux</li><li>• Renseigne le P.C.C. (Poste de Commandement Communal) sur l'évaluation des risques observés (dangers et enjeux exposés) à partir de la situation sur le terrain</li><li>• Renseigne le P.C.C. sur le déroulement des interventions, transmet ses ordres aux équipes de terrain et veille à l'exécution des mesures décidées</li><li>• Établi la liaison avec le poste de commandement des sapeurs-pompiers, avec qui elle travaille en coordination</li><li>• Définit le périmètre de sécurité à mettre en place autour de la zone dangereuse en lien avec les pompiers</li><li>• Bloque les accès aux zones potentiellement dangereuses en lien avec les forces de l'ordre</li><li>• Assure la mise en œuvre des voies de circulation et des déviations provisoires</li><li>• Détermine le matériel utile à mobiliser</li><li>• Organise le regroupement des personnes évacuées au point de rassemblement</li><li>• Assure le transport collectif des personnes évacuées</li><li>• S'assure de la protection des biens contre le vandalisme dans les zones évacuées, en lien avec la police</li></ul>

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Les fiches « actions »

Afin de ne pas oublier d'éléments importants lors de la mise en œuvre d'actions (alerter la population, regrouper des personnes évacuées, etc.), des fiches « actions » sont également constituées, visant à rappeler aux membres de la cellule de crise les principales étapes à suivre.

**Le tableau suivant récapitule par exemple les actions à mener pour évacuer des personnes sinistrées vers un centre d'hébergement temporaire :**

1 : Analyse de la situation	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les zones géographiques de dispersion des sinistrés</li> <li>• Estimer le nombre de personnes à évacuer</li> <li>• Recenser les personnes isolées ne pouvant se suffire à elles-mêmes, les sites sensibles</li> <li>• Estimer à priori la durée prévue d'exclusion de la zone sinistrée</li> <li>• Estimer le nombre de personnes à transporter</li> </ul>
2 : Mesures immédiates	
# Première phase	Déterminer des zones éventuelles de regroupement des sinistrés en prenant en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distance (en dehors du périmètre de sécurité sans être trop loin en temps)</li> <li>• Facilité de desserte (accès bus et circuits aisés)</li> <li>• Facilité d'identification (un monument connu, une zone de stationnement, etc.)</li> <li>• Possibilité de regrouper de nombreuses personnes</li> <li>• Topographie du terrain : dénivelé, etc.</li> </ul>
	Déterminer les équipes d'accueil par zone de regroupement et désigner un responsable
	Se renseigner sur les points d'hébergement retenus si nécessaire
	Déterminer le nombre et le type de véhicules nécessaires au transport des sinistrés
	Identifier les chauffeurs
	Déterminer les aides nécessaires pour les personnes ne pouvant se suffire à elles-mêmes
# Gestion de l'accueil	Accueillir (et recenser) les personnes lors de l'arrivée et du départ du regroupement
	Organiser éventuellement la distribution de boissons chaudes, eau, biscuits, sucre, etc.
	Prévoir une assistance pour les personnes isolées ne pouvant se suffire à elles-mêmes
	Orienter les sinistrés vers les centres d'hébergement si nécessaire
	Informier régulièrement les personnes sur l'évolution de la situation
	Fournir éventuellement des vêtements de première urgence, couvertures, etc.
# Gestion du transport	Établir le schéma d'attribution véhicules/chauffeurs
	Établir un plan de circulation
	Rendre prioritaire le sens de l'évacuation (police municipale, etc.)
3 : Mesures complémentaires	
	Assurer la protection des biens dans les secteurs évacués

# 3

## Les outils de la cellule de crise

*Enfin, une fois tous les éléments précédents rassemblés, le PCS est complété par différents outils pratiques ayant vocation à faciliter la tâche de la cellule de crise.*

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Les fiches « moyens »

Les fiches « moyens » synthétisent les différents moyens matériels, humains, logistiques, etc. recensés précédemment, afin de permettre aux membres de la cellule de crise de retrouver rapidement les outils, les véhicules, les bâtiments, les stocks de nourriture, etc. à leur disposition et à disposition des partenaires extérieurs.

Par exemple, une fiche résumera les moyens d'hébergements disponibles pour accueillir d'éventuels sinistrés. Son contenu est cependant confidentiel, mais cet exemple vous permettra de vous faire une idée de sa structure :

### CENTRES D'HÉBERGEMENT

#### 1) COMMUNAUX

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	ACCÈS / ALARME	CAPACITÉ D'ACCUEIL/SUPERFICIE	CHAUFFAGE	SANITAIRES		CUISINE	STATIONNEMENT
Salle des fêtes	-	02 xx xx xx xx 06 xx xx xx xx	Par clefs	300 m <sup>2</sup> ~70 personnes	Au gaz	3 WC	1 Douche	Oui : avec 2 plaques et 1 frigos	Parking de la salle des fêtes
Salle de sport	-	02 xx xx xx xx 06 xx xx xx xx	Digicode	200 m <sup>2</sup> ~50 personnes	Électrique	4 WC	2 Douches	Non	Dans la rue en face + parking derrière
Etc ...									

#### 2) PRIVÉS

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CONTACT	CAPACITÉ D'ACCUEIL/SUPERFICIE	ÉQUIPEMENTS	STATIONNEMENT
Hôtel	-	02 xx xx xx xx 06 xx xx xx xx	Mr...	20 chambres de 4 personnes 5 chambres 2 personnes	Restaurant, climatisation, une salle de réunion	Parking en face
Gîte	-	02 xx xx xx xx 06 xx xx xx xx	Mme...	10 personnes	Cuisine, 2 salles de bain, une salle de jeux enfants	Terrain vague derrière
Etc ...						

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Les fiches support

Des fiches « supports » sont également ajoutées au PCS, avec pour but de servir de tableaux de bord, de journal de suivi ou tout autre outil permettant aux membres de la cellule de crise et aux agents sur le terrain de garder le fil des actions engagées, en cours ou à faire, et de pouvoir récapituler rapidement la situation par des chiffres et éléments concrets en cas de besoin.

Par exemple, le tableau ci-dessous permet d'assurer le suivi des entrées et sorties au niveau d'un éventuel centre d'hébergement mis en place pour des personnes évacuées.

<i>ENTRES / SORTIES DU LIEU D'HÉBERGEMENT D'URGENCE</i>									
<i>Identification du lieu : .....</i>									
<i>ENTRÉE</i>		<i>NOM PRÉNOM</i>	<i>AGE</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>TÉLÉPHONE MOBILE</i>	<i>PARTICULARITÉS MÉDICALES</i>	<i>SORTIE</i>		
<i>Date</i>	<i>Heure</i>						<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Destination</i>

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## Les fiches « risque »

Un dernier type de fiche, les fiches « risques », complète le PCS, et a pour but de servir de rappel ou de support pour des actions à mener qui sont spécifiques à un type de risque en particulier.

Par exemple, la fiche ci-dessous décrit succinctement le risque « Tempêtes », les moyens à mobiliser pour y faire face, les informations à rechercher et les principales actions à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des habitants :

### Définition du risque

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vitesses de vent moyen dépassant 89 km/h et/ou des rafales ponctuelles à plus de 100 km/h.

Le zonage national des régions de vent classe tout le département des Côtes-d'Armor en zone 3, sur une échelle allant de 1 à 4. De manière générale, La Bretagne est l'une des régions métropolitaines les plus exposées aux vents violents et aux tempêtes.

### 1 : Moyens nécessaires

- DICRIM intégrant notamment les conseils de comportement à suivre (*Fiche B5 'Tempêtes'*)
- Liste et cartes des risques et enjeux sur la commune
- Liste des centres d'hébergement de la commune, des moyens matériels et de ravitaillement
- Annuaires des contacts extérieurs et des médias
- Fiches actions « Alerte », « Regroupement-Évacuation » et « Hébergement »

### 2 : Analyse de la situation

Surveiller les bulletins météo (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>), voire contacter MétéoFrance pour avoir des informations plus détaillées sur l'évolution attendue

Évaluer les risques d'inondations et de submersion marine en lien avec la tempête (<http://maree.info/57>)

### 3 : Mesures immédiates

- ♦ Annuler les grands rassemblements ou autres événements prévus sur le territoire communal
- ♦ Relayer l'alerte météo et les consignes de sécurité à la population (*DICRIM*)
- ♦ Bâtiments communaux : fermer les ouvertures, relever les stores, fixer ou rentrer les équipements susceptibles d'être emportés par le vent
- ♦ Fermer les accès aux secteurs à risques : espaces boisés, littoral, zones sujettes à mouvements de terrain...
- ♦ Dégager les routes encombrées par des chutes d'arbres et débris, mettre en place des déviations au besoin
- ♦ Contacter les services de RTE en cas de chutes de lignes Haute Tension
- ♦ Assurer si besoin le transport, l'hébergement et le ravitaillement de personnes sinistrées

### 4 : Mesures complémentaires

Prendre des dispositions pour améliorer le confort voire étudier d'autres solutions d'hébergement si la situation se prolonge au-delà de 24h (48h maximum)

Contacteur le gestionnaire des réseaux endommagés pour engager des réparations

Sécuriser les secteurs où des arbres, cheminées, etc. menacent de tomber

Déblayer les routes

# Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Public

## La cartographie des risques et enjeux

Enfin, dernier élément particulièrement important pour faciliter la gestion de crise : des cartes, représentant les enjeux et les aléas identifiés sur la commune.

Afin d'être simples d'utilisation et consultables par plusieurs personnes à la fois, elles sont éditées en grand format (A3, voir A0, soit 1.2 m par 84 cm), et sont découpées si besoin en plusieurs zooms sur des portions du territoire communal.

→ Les cartes des enjeux sont encore une fois confidentielles, mais l'exemple présenté en page suivante, imaginé pour une commune fictive, vous permet de vous faire une idée de leur utilité.

Les éléments suivants y sont représentés :

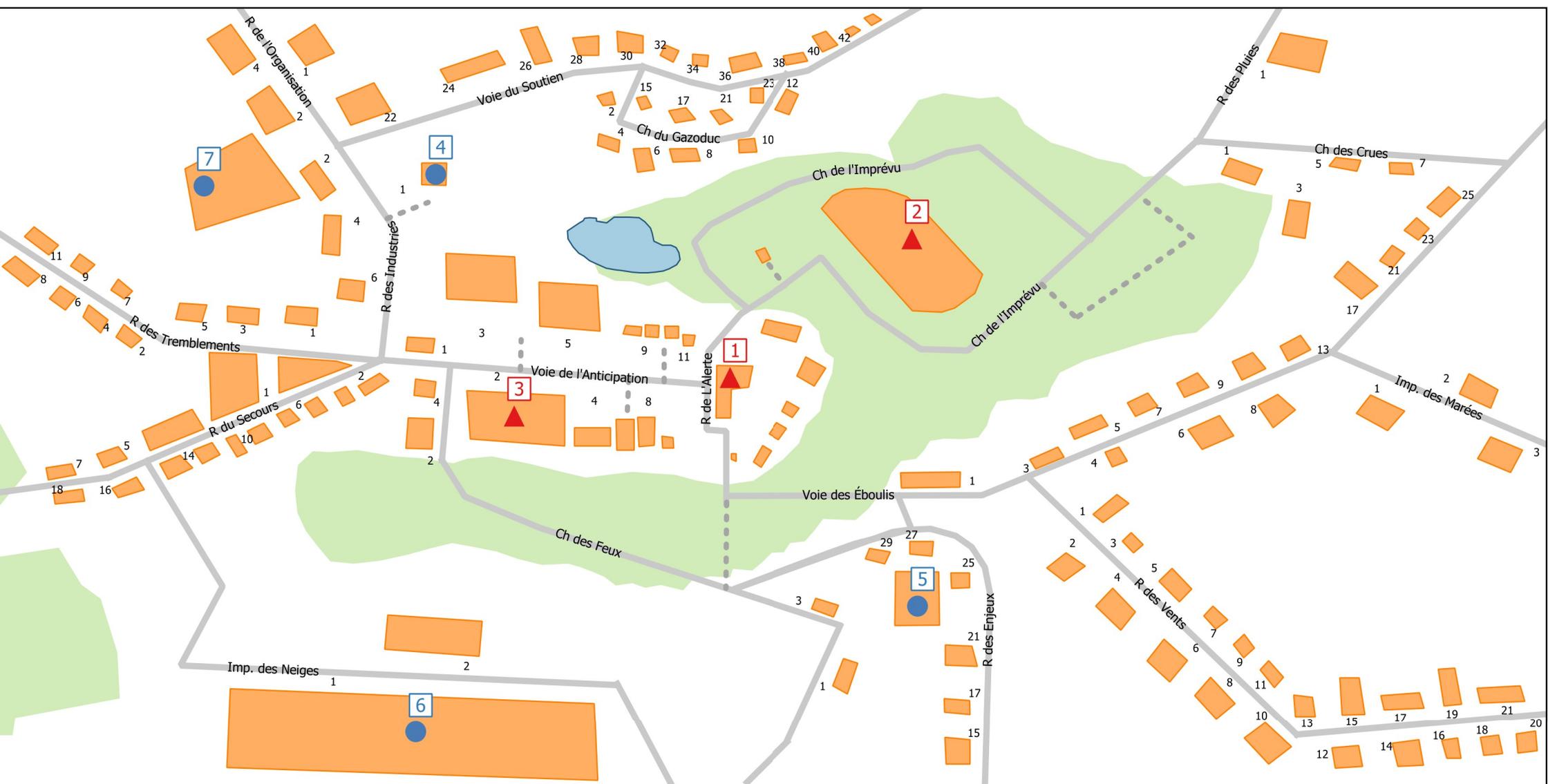
- Les enjeux, distingués selon si leur gestion est du ressort de la commune ou non, et identifiés par un numéro.
- Un tableau reprenant ces numéros, et dans lequel sont détaillés l'adresse des différents enjeux, les numéros de contact de leurs responsables, ainsi que les effectifs maximums théoriquement présents, afin de pouvoir rapidement estimer le nombre de personnes à prendre en charge en cas d'évacuation.
- Enfin, les noms de voies ainsi que les numéros de rues sont précisés, afin de permettre de localiser rapidement un bâtiment à évacuer, un point de rassemblement, une personne à aller aider, etc.

→ Au niveau des aléas, ils sont synthétisés sur une carte grand format (A0), qui a vocation à être affichée dans la salle de gestion de crise (le Poste de Commandement Communal), et qu'il n'est évidemment pas possible d'intégrer à ce document.

Cette carte reprend cependant les mêmes informations que les différentes cartes d'aléas que vous pouvez consulter dans le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, mis à disposition en Mairie et/ou sur le site Internet de la ville.

La carte de synthèse, qui reprend les différents risques présentés dans celui-ci, est également consultable en pages suivantes.

# Commune de Risque-sur-Crise - Plan Communal de Sauvegarde : Enjeux Ville Centre



id	Nom	Type	Numero 1	Numero 2	Adresse	Effectifs
1	Mairie	Commune	02 xx xx xx xx	06 xx xx xx xx	R de l'Alerte	35
2	Complexe sportif	Commune	06 xx xx xx xx	06 xx xx xx xx	Ch due l'Imprévu	400
3	Ehpad	Commune	02 xx xx xx xx	06 xx xx xx xx	2 Voie de l'Anticipation	250
4	Crèche	Autre	02 xx xx xx xx		1 R des Industries	25
5	Clinique	Autre	02 xx xx xx xx	06 xx xx xx xx	27 R des Enjeux	30
6	Parking Souterrain	Autre	06 xx xx xx xx		1 Imp. des Neiges	400
7	Usine d'engrais	Autre	02 xx xx xx xx	06 xx xx xx xx	2 R des Industries	10



# Yffiniac - Carte Multirisques de synthèse

## Légende

- Inondations - Cours d'eau
- Inondations - Nappes souterraines
- Submersions marines
- Retrait-gonflement des argiles
- Digues
- Industriels - Effets létaux
- Industriels - Effets irréversibles
- TMD : Zone de danger Gazoduc
- TMD : Rails
- TMD : Route importante

